

Insecticide biologique  
**DiPel® WP**  
Poudre mouillable

COMMERCIAL

**GARANTIE :**

*Bacillus thuringiensis*, var. kurstaki souche ABTS-351, solides de fermentation, spores et toxines insecticides. .... 32,0 %

\*Concentration : 16 000 unités de fausse-arpenreuse du chou (UFAC) par mg (16 milliards d'UFAC par kg)

Le pourcentage de matière active n'est pas un indicateur du rendement du produit et la mesure des concentrations n'est pas uniformisée.

N° D'HOMOLOGATION 11252  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

SENSIBILISANT POTENTIEL  
ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

Contenu net :                      Da                      te de fabrication : \_\_\_\_\_

N° de lot :

Titulaire d'homologation :  
Valent BioSciences Corporation  
870 Technology Way                      6-130  
Libertyville, Illinois 60048, USA  
1-800-323-9597

Agent canadien :  
Valent Canada, Inc.  
Research Lane  
Guelph, Ontario N1G 5G3

**PRÉCAUTIONS :**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PEUT CAUSER UNE SENSIBILISATION

ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler la poussière ni le brouillard de pulvérisation. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes, des lunettes de protection étanches aux éclaboussures et un respirateur approuvé par le NIOSH muni d'un filtre N-95, R-95 ou P-95 pour les produits biologiques pendant la manipulation, le mélange, le changement et l'épandage du produit, ainsi que durant toute activité de réparation et de nettoyage. Si l'applicateur utilise un système fermé (p. ex., une cabine fermée), l'équipement de protection personnelle peut être réduit ou modifié. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation du produit. Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer à fond avant de les remettre.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet CropLife Canada à : [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

<b>PREMIERS SOINS</b>	
En cas de contact avec la peau ou les vêtements	Rincer immédiatement la peau à grande eau. Enlever tous les vêtements contaminés et les laver séparément avant de les réutiliser. En cas d'irritation grave ou persistante, obtenir des soins médicaux.
En cas de contact avec les yeux	Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes et continuer de rincer l'œil. En cas d'irritation grave ou persistante, obtenir des soins médicaux.
En cas d'inhalation	Déplacer la personne vers une source d'air frais. Pratiquer la respiration artificielle au besoin et obtenir des soins médicaux.
En cas d'ingestion	Rincer la bouche et la gorge avec une grande quantité d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement. NE RIEN administrer par la bouche à une personne inconsciente.
Généralités	Obtenir des soins médicaux si une irritation ou des symptômes de toxicité apparaissent et persistent ou si ceux-ci sont graves. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Administrer un traitement symptomatique.

**ENTREPOSAGE**

Afin d'assurer une pureté et une activité microbiennes appropriées, DiPel WP doit être conservé dans le contenant d'origine, entre 0 et 25 °C, et utilisé dans les 24 mois suivant la date de fabrication.

**ÉLIMINATION**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve. Rendre le contenant vidé et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la

réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Veillez noter que DiPel WP contient un insecticide du groupe 11. Toute population d'insectes peut inclure des individus naturellement résistants à DiPel WP et à d'autres insecticides du groupe 11. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance non liés au site ou au mode d'action, tel qu'un métabolisme accru. Chacun de ces mécanismes de résistance dépend d'un agent chimique en particulier. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide DiPel WP ou les autres insecticides du groupe 11 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles au champ.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Valent BioSciences Corporation au 1-800-323-9597.

#### MODE D'EMPLOI

NE PAS appliquer ce produit au moyen d'un système d'irrigation, quel qu'il soit.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, les sources d'eau potable ni les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets. Ce produit n'est pas homologué pour la lutte antiparasitaire dans les habitats aquatiques : NE PAS l'utiliser pour éliminer les ravageurs aquatiques.

NE PAS laisser le mélange dans la cuve pendant plus de 12 heures.

DiPel WP est un insecticide biologique pour la lutte aux larves (chenilles) herbivores de certains lépidoptères. Les études effectuées jusqu'à ce jour indiquent que le produit donne un excellent rendement lorsqu'on l'applique dès l'apparition des chenilles, puis chaque semaine par la suite. Dans la cuve du pulvérisateur, mettre la quantité requise de DiPel WP (voir le tableau) en suspension dans l'eau et bien agiter le mélange. Pour les pulvérisations effectuées au moyen d'un équipement terrestre dans les cultures de légumes, diluer la quantité recommandée de DiPel WP dans au moins 136 à 227 litres d'eau à l'hectare. Pour le traitement des arbres fruitiers, il peut être nécessaire d'employer un volume d'eau allant jusqu'à 2000 litres à l'hectare pour assurer une couverture adéquate du feuillage. Appliquer DiPel WP dès l'apparition des insectes, puis à intervalles de 7 à 10 jours, au besoin, pour maintenir une maîtrise adéquate. Il est essentiel de couvrir complètement les plantes, car DiPel WP n'exerce son activité insecticide que s'il est ingéré par l'insecte. Les chenilles cessent de se nourrir quelques heures après l'application du produit et meurent au cours des trois jours suivants. Pour faciliter la couverture uniforme du feuillage, il est recommandé d'associer à DiPel WP à un mouillant-adhésif tel que TRITON\* B-1956. Une seule application permet généralement de supprimer le sphinx du tabac.

#### Directives pour l'épandage aérien :

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Le dosage, les conditions d'épandage et les précautions à suivre sont spécifiques à ce produit. Pour l'épandage aérien, utiliser seulement les quantités recommandées figurant sur l'étiquette. Si aucune dose pour l'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, ce produit ne peut être utilisé quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme en utilisant des marqueurs et/ou un équipement de positionnement électronique appropriés.

**Mises en garde concernant l'utilisation :**

Épandre seulement lorsque les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée, et conformes aux règlements locaux et/ou provinciaux.

**Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire :**

NE PAS permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter de l'équipement de protection figurant à la section PRÉCAUTIONS de cette étiquette. Lorsque les préposés à la manipulation ou au chargement utilisent des systèmes fermés pour charger les produits dans l'aéronef, la directive concernant le port d'un respirateur approuvé par le NIOSH avec filtre N-95, R-95 ou P-95 pour produits biologiques peut être contournée. Lorsque le personnel porte un équipement de protection personnelle réduit, le masque/respirateur doit être conservé à portée immédiate des travailleurs pour les urgences telles qu'un déversement ou un bris d'équipement.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements de protection doivent être lavés avant chaque utilisation. Le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés si une contamination survient.

**Mises en garde propres au produit**

Lire et comprendre l'étiquette complète avant d'ouvrir le contenant. Si vous avez des questions, communiquez avec le fabricant au 1-800-323-9597 ou obtenir des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant agricole ou forestier provincial. Appliquer la dose recommandée pour l'épandage aérien de ce produit, telle que précisée dans cette étiquette.

## DOSES D'EMPLOI

Une couverture complète est essentielle pour obtenir une bonne suppression.

CULTURE	INSECTES NUISIBLES	Dose (g/ha)
POMMES	Tordeuses* (du pommier, européenne, à bandes obliques, enrouleuse trilignée)  Arpenteuse tardive**  *Appliquer de 600 à 800 L/ha au stade du bouton rose et, si les populations sont denses, à la chute des pétales, au moyen d'un pulvérisateur à pression à jet porté. Il peut être nécessaire de répéter le traitement chaque semaine si l'éclosion des œufs est échelonnée. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'on applique le produit le soir ou par temps nuageux.	2250 - 3350  560
BROCOLI	Fausse-arpenteuse du chou Fausse-teigne des crucifères Piéride du chou	550 – 1100 110 – 275 110 - 275
CHOU-FLEUR	Fausse-arpenteuse du chou Piéride du chou	550 - 1100 110 - 275
FEUILLES DE CHOU-VERT	Fausse-arpenteuse du chou	550 - 1100
CANNEBERGES	Arpenteuses verte et brune	550 - 1100
CHOU FOURRAGER	Fausse-arpenteuse du chou	550 - 1100
LAITUE	Fausse-arpenteuse du chou	550 - 1100
FEUILLES DE MOUTARDE	Fausse-arpenteuse du chou	550 - 1100
PERSIL	Fausse-arpenteuse du chou	550

CULTURE	INSECTES NUISIBLES	Dose (g/ha)
POIRES	<p>Tordeuses* (du pommier, européenne, à bandes obliques, enrouleuse trilignée)</p> <p>Byture**</p> <p>*Appliquer de 600 à 800 L/ha au stade du boutonrose et, si les populations sont denses, à la chute des pétales, au moyen d'un pulvérisateur à pression à jet porté. Il peut être nécessaire de répéter le traitement chaque semaine si l'éclosion des œufs est échelonnée. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'on applique le produit le soir ou par temps nuageux.</p> <p>** Appliquer 2000 L/ha du stade du boutonrose à la chute des pétales, le soir ou par temps nuageux, au moyen d'un pulvérisateur à pression à jet porté.</p>	<p>2250 - 3350</p> <p>2250 - 3350</p>
FRAMBOISES ROUGES	<p>Tordeuse à bandes obliques hâtive*</p> <p>* Appliquer au stade de préfloraison et en pleine floraison à l'aide d'un applicateur terrestre</p>	1100 - 2250
ÉPINARDS	Fausse-arpenteuse du chou	550 - 1100
FRUITS À NOYAU abricots cerises, pêches, prunes	<p>Tordeuses* (du pommier, européenne, à bandes obliques, enrouleuse trilignée)</p> <p>Byture**</p> <p>*Appliquer de 600 à 800 L/ha au stade du boutonrose et, si les populations sont denses, à la chute des pétales, au moyen d'un pulvérisateur à pression à jet porté. Il peut être nécessaire de répéter le traitement chaque semaine si l'éclosion des œufs est échelonnée. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'on applique le produit le soir ou par temps nuageux.</p> <p>** Appliquer 2000 L/ha du stade du boutonrose à la chute des pétales, le soir ou par temps nuageux, au moyen d'un pulvérisateur à pression à jet porté.</p>	<p>2250 - 3350</p> <p>2250 - 3350</p>

CULTURE	INSECTES NUISIBLES	Dose (g/ha)
TOURNESOL	<p>Pyrale du tournesol*</p> <p>*Pour les applications aériennes, mélanger la quantité appropriée (en grammes) à au moins 20 litres d'eau. Traiter lorsque de 20 à 50 % des fleurs sont écloses. Le traitement ne sera efficace que si les fleurs sont recouvertes d'insecticide partout où les larves se nourrissent. Effectuer l'épandage au moment recommandé par les autorités provinciales d'après les comptages réalisés au moyen des pièges à phéromones; une seconde application peut être nécessaire si le nombre d'insectes piégés est élevé.</p>	625 - 1250
FLÉOLE (MIL)	Hespérie des graminées	275 - 550
FEUILLES DE NAVET	Fausse-arpenteuse du chou	550 - 1100
TABAC	Sphinx du tabac	110 - 275
TOMATES	<p>Fausse-arpenteuse du chou</p> <p>Noctuelle de la tomate*</p> <p>Sphinx de la tomate</p> <p>*Appliquer tous les 5 à 7 jours</p>	<p>550 - 1100</p> <p>1100</p> <p>275 - 550</p>

ARBRES ORNEMENTAUX ET ARBRES D'OMBRE	g/400 L Pulvérisateur hydraulique*
Tordeuse des bourgeons de l'épinette	250 - 500
Songieuse	250 - 500
Chenille burcicole	250 - 500
Arpenteuses du printemps et d'automne	250
Chenille à tente estivale	250
Arpenteuse de l'orme	500
Livrée	125 - 250
* Dans les atomiseurs, mélanger la quantité appropriée de DiPel WP (grammes) à 40 litres d'eau.	

CULTURES EN SERRE		
Roses	Tortrix purpurin*	500 g/400 L
Chrysanthèmes	Fausse-arpenteuse du chou*	250 – 500 g/400 L
Tomates	Fausse-arpenteuse du chou	150 – 300 g/250L/4000 m <sup>2</sup>
Poivrons	Fausse-arpenteuse du chou	150 – 300 g/250L/4000 m <sup>2</sup>

\* Appliquer sur la partie supérieure et inférieure des feuilles jusqu'au point de ruissellement. Recommencer l'application s'il y a éclosion de nouveaux insectes.

MÉTHODE DE DILUTION DE DIPEL WP DANS LA CUVE DU PULVÉRISATEUR  
(Cuves munies d'agitateurs mécaniques)

1 Saupoudrer lentement DiPel WP dans la cuve partiellement remplie	2 Attendre deux minutes	3 Mettre l'agitateur en marche rapide	4 Ajouter la quantité d'eau manquante sans interrompre l'agitation
--	----------------------------	---	---

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.



\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )